



ORDRE INFIRMIER, **NOUVELLE MENACE POUR LA PROFESSION !**

UN ORDRE INFIRMIER : C'EST QUOI ?

C'est une structure ordinaire qui encadrerait et contrôlerait la profession. Adhésion et cotisation seraient obligatoires pour pouvoir exercer, alors qu'aujourd'hui le Diplôme d'Etat et son enregistrement à la DDASS sont les garants de la qualification du professionnel et de son parcours professionnel.

De multiples Associations et Syndicats Infirmiers confidentiels revendiquent la création d'un Ordre en s'appuyant sur le nombre de 450 000 IDE, qui représentent le chiffre total des professionnels enregistrés.

AVEZ-VOUS ETE CONSULTES SUR CETTE QUESTION ? ***AVEZ-VOUS DONNE VOTRE AVIS ?***

Depuis quand les Associations et Syndicats qui revendiquent la mise en place de l'Ordre Infirmier nous ont demandé notre avis et peuvent dire et affirmer par écrit que cette revendication est le prolongement de l'avis général.

On nous dit :

« Un Ordre c'est une instance nationale qui regroupe les professionnels en exercice, il se décline au niveau régional, voire local » : il existe déjà des instances représentatives qui portent les avis et propositions des professionnels (voir annexe). Au niveau national, le Conseil Supérieur des Professions Para Médicales donne des avis dont le Ministère ne tient pas compte, **c'est donc pour une rénovation et dynamisation du CSPPM** que nous devons lutter, afin que cette instance devienne décisionnelle.

« La composition de l'Ordre est basé sur un système démocratique » : **AH BON !** Il est financé par une cotisation **OBLIGATOIRE**. La Démocratie, dans ce cadre c'est de pouvoir choisir son adhésion à un Syndicat ou une Association en cohérence avec nos valeurs personnelles et professionnelles.

« Veiller au maintien des principes d'éthique, de qualification et de compétence indispensables à l'exercice de la profession d'Infirmière ». : C'est le diplôme d'Etat qui ouvre droit à l'exercice de la profession d'Infirmière et non pas un quelconque Ordre, une quelconque Société ou Organisation Syndicale. C'est donc la personne qui fait montre de ses qualités, de ses valeurs et compétences tout au long de la formation qui se voit délivrer le

droit d'exercer. Si l'on souhaite une régulation, notamment disciplinaire, au niveau de la profession, ne serait-il pas temps de mettre en application le décret de 1981 qui instaurait des Commissions Régionales et Départementales. **Sans avoir à rendre compte ou cotiser pour travailler...**

« *Moyen de rassembler, unifier l'ensemble des membres de la profession* » : **AH BON !** La profession infirmière s'est divisée en de multiples sous groupes, chacun revendiquant de façon corporatiste pour ses propres intérêts, sans envisager les incidences sur les autres professionnels qu'ils soient infirmiers ou autres acteurs de santé.

Aujourd'hui, alors que nous subissons des conditions de travail inacceptables, que la réforme Hôpital 2007 veut nous mettre de côté, que la mise en place de la VAE, si elle est mal conduite, risque de mettre sur le marché des personnes à qui l'on va légitimer un exercice illégal de la profession, il est bien temps de se dire qu'il faut être unis ! Les injonctions de ce type nous questionnent, quand on voit le peu de personnel infirmier au niveau national qui se soit senti impliqué et concerné par les attaques de notre décret de compétences, les transferts de compétences médicales vers les infirmières, la lutte pour les 35 heures et conditions d'application, les retraites, la Sécurité Sociale...

AUJOURD'HUI :

Nous assistons, non pas à une défense de la profession mais à une opportunité politique dont certains se saisissent avant 2007. Régression et embrigadement sont à l'Ordre du jour. Comme par hasard, le projet présenté est porté par un Député de Vendée... Replongeons dans l'histoire et interrogeons ceux qui vivent l'Ordre au quotidien, les Médecins par exemple. Ils ne sont pas tous très satisfaits et se sentent peu représentés par les membres qui composent l'ordre.

Ce n'est pas tant de structures ou de Chefs de Structures dont on a besoin, mais bien de l'investissement et de la mobilisation des Infirmières de terrain. En s'impliquant durablement dans les Organisations Syndicales, les Infirmières peuvent construire ensemble le rassemblement nécessaire de la profession, ceci dans le respect de la Démocratie et de la pluralité à l'image de la Profession aujourd'hui.

Le Syndicat CGT et l'UFMICT CGT (Union Fédérale des Médecins, Ingénieurs, Cadres et Techniciens) organisent des réunions de collectifs et notamment collectif infirmier qui permettent de travailler sur les dossiers en cours, pour proposer des avancées au niveau professionnel qui sont ensuite relayées dans les instances représentatives nationales, régionales et locales.

Il convient de porter la réflexion sur l'état d'un Ordre. On n'ordonne pas une infirmière comme l'on ordonne un prêtre.

Le projet de création d'un Ordre Infirmier devrait être présenté en séance publique de l'Assemblée Nationale le 24 ou 26 janvier 2006, il est encore temps de donner votre avis et notamment d'alerter les Députés de la circonscription. Pour cela,

- soit vous pouvez faire parvenir votre contribution au Syndicat CGT du CH BRIVE qui se chargera de la transmettre,
- soit aller sur le site : egora.fr (thème ordre infirmier, dans la page infirmière) où un forum et des liens avec les Députés sont ouverts.

VOTRE AVIS COMPTE C'EST URGENT



Syndicat C.G.T. Santé
Centre Hospitalier de Brive

Brive le lundi 16 janvier 2006